

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
 -----  
 GOUVERNEMENT DU SÉNÉGAL  
 -----  
 DÉLÉGATION DE DAKAR  
 -----  
 RECENSEMENT GÉNÉRAL DE LA POPULATION  
 DE LA COMMUNE DE DAKAR  
 1955

-----  
 Modèle n° 1  
 -----

SECTION	DISTRICT	ILOT	N° D'ORDRE (N° du certificat de recensement)
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
N° DE L'IMMEUBLE OU DES CONSTRUCTIONS HABITÉES			N° du LOGEMENT ou de l'unité d'habitation
<input type="text"/>			<input type="text"/>

## FEUILLE COLLECTIVE

ADRESSE : Rue ..... N° .....

Quartier ou lieu-dit : .....

### PERSONNES A INSCRIRE SUR CETTE FEUILLE :

Doivent être inscrits les membres de la famille ou du ménage.

**A. - PRÉSENTS ET TEMPORAIREMENT ABSENTS :** Toutes les personnes de la famille habitant normalement le logement ou l'unité d'habitation y compris celles qui sont temporairement absentes à l'époque du recensement (par exemple, personnes en voyage d'affaires ou d'agrément, malades à l'hôpital ou en clinique pour une période de courte durée ne dépassant pas 6 mois, pêcheurs en mer, personnel navigant des compagnies maritimes ou aériennes)

Sont également considérés comme habitant normalement le logement ou l'unité d'habitation et par conséquent à inscrire au même titre que les membres de la famille ou du ménage :

- les domestiques, apprentis et salariés logés chez vous,
- les pensionnaires et sous-locataires logés chez vous, les enfants en nourrice chez vous.

Si les sous-locataires habitent des pièces indépendantes, on considère que ces pièces indépendantes forment un logement distinct, pour lequel une feuille collective distincte doit être établie.

**B. - SAISONNIERS ET VISITEURS :** Les personnes ne résidant pas d'une façon permanente dans le logement, mais présentes au moment du recensement seront portées sur la feuille : Personnes y revenant régulièrement chaque année (travailleurs saisonniers) et personnes occasionnellement de passage [voyageurs, touristes, visiteurs etc...]

### NE DOIVENT PAS ÊTRE INSCRITS SUR CETTE FEUILLE :

**LES ABSENTS DE LONGUE DURÉE :** Toutes les personnes faisant partie de la famille et se trouvant actuellement dans l'un des cas suivants :

- Malades en traitement de longue durée (pour plus de 6 mois) dans un établissement hospitalier;
- Militaires faisant leur service légal;
- Elèves ou étudiants internes;
- Enfants placés comme domestiques, apprentis et logés par l'employeur;
- Aliénés à demeure dans un asile;
- Détenus dans les prisons, maisons de correction, etc...;

Quel que soit le lieu où puissent se trouver ces catégories de personnes.

### IMPORTANT

Le secret statistique garantit que les renseignements individuels figurant sur les questionnaires du recensement sont STRICTEMENT CONFIDENTIELS.

Ils ne seront utilisés que pour l'établissement de tableaux statistiques anonymes; en particulier, ils ne peuvent en aucun cas servir dans un but fiscal.

Le recensement sert à déterminer le nombre des habitants de la commune, à connaître la répartition de la population par âge, profession, branche d'activité, etc..., la répartition des familles suivant le nombre d'enfants, la composition et l'équipement des immeubles et des logements, etc., renseignements indispensables pour l'étude de tout problème démographique, économique ou social.

Aussi, faisons-nous appel à la bonne volonté de tous pour faciliter notre travail, en donnant des renseignements sincères, détaillés et complets

LIEU	NOM (en caractères d'imprimerie) ET PRÉNOMS	LIEN DE PARENTÉ avec LE CHEF DE FAMILLE (ou de ménage)	ETAT MATRIMONIAL	SEXE	AGE	RÉSIDENCE A DAKAR	LIEU DE NAISSANCE	NATIONALITÉ	GROUPE ETHNIQUE	RELIGION	DEGRÉ D'INSTRUCTION		MÉTIER OU PROFESSION PRINCIPALE	SITUATION DANS LA PROFESSION	ACTIVITÉ DE L'ENTREPRISE	EMPLOI	PIÈCES D'IDENTITÉ
											Sait parler le français	Sait lire et écrire le français					
1	Inscrivez les personnes du logement ou de l'unité d'habitation dans l'ordre suivant : - Chef de famille. - Epouse - Enfants non mariés nés de cette épouse en commençant par le plus jeune - Eventuellement . Autres épouses et leurs enfants non mariés - Enfants mariés suivis chacun de son conjoint et de ses enfants - Ascendants - Collatéraux - Autres personnes (Amis - pensionnaires - personnes recueillies - domestiques s'ils sont logés chez vous) Les enfants seront toujours inscrits après leur mère, même s'ils ne sont pas tous du même lit Les enfants du chef de famille, dont la mère n'est pas inscrite sur la présente feuille seront inscrits immédiatement après le chef de famille.	Inscrivez par exemple. - C. F. (pour le chef de famille) - Epouse - Fils ou fille. - Ascendant - Collatéral - Ami - Pensionnaire - Domestique etc.	Inscrivez selon le cas : C pour Célibataire M pour Marié état civil MC pour Marié unon cout V pour veuf non remarié D pour divorcé non remarié	M pour Masculin F pour Féminin	Inscrivez l'âge en années Pour les enfants de moins d'un an, inscrire X 1	Inscrivez P pour les personnes résidant habituellement à Dakar et présentes au moment du recensement A pour les personnes résidant habituellement à Dakar et absentes au moment du recensement O pour les personnes occasionnellement de passage S pour les personnes ne résidant pas habituellement à Dakar mais, y revenant chaque année (saisonnières)	Pour les personnes nées en A O F inscrivez le TERRITOIRE C I pour Cote d'Ivoire DA pour Dahomey. GUI pour Guinée HV pour Haute-Volta MAU pour Mauritanie NI pour Niger. SE pour Sénégal SOU pour Soudan et la SUBDIVISION Pour les autres personnes inscrivez le PAYS ou le TERRITOIRE de L'UNION-FRANÇAISE	Inscrivez Français Anglais Italien Portugais Libanais Syrien etc.	Pour les AFRICAINS d'A O F inscrivez le groupe ethnique - Ouolof - Lébou - Sérère - Fon - Bambara etc. Pour les autres personnes inscrivez seulement - Européen - Eurafrique - Cap Verdien - Asiatique - Américain - Africain non A O F etc	Inscrivez ANI animiste CAT catholique HAM. musulman Hamalite ISR israélite LAY musulman Layenne MOU musulman Mouride PRO protestant QUA musulman Quadrien TID musulman Tidjane Autre religion la préciser S R sans religion	Sait parler le français Sait lire et écrire le français Repond OUI ou NON	Diplômes obtenus N'indiquez que le Diplôme le plus élevé C.E.P certifié d'études prim B E Brevet Elémentaire BAC Baccal B S Brevet Supérieur D E S Diplôme d'enseignement Supérieur C A P Certif d'aptitude prof Autre diplôme le préciser S D sans diplôme	Pour les personnes des secteurs prive et semi-public, précisez le plus possible Exemple Cassier-comptable, vendeur, mécanicien-auto, détaillant en alimentation, grossiste en vin, entrepreneur de transport, forgeron etc Pour les Agents des Services Publics et les militaires, indiquez le grade Pour les enfants et les jeunes gens fréquentant un Etablissement scolaire inscrivez " élève ou étudiant ". Pour les ménagères, les retraités, les enfants en bas âge, et les personnes sans profession, inscrivez S P Les personnes ayant une profession et actuellement sans emploi indiqueront leur dernier métier exercé	Pour les personnes des secteurs prive et semi-public : Inscrivez le nom de l'Entreprise que vous dirigez ou qui vous emploie et la nature de son activité en précisant le plus possible Pour les Agents des Services publics, inscrivez le Service Pour les Militaires, inscrivez l'Arme Pour les Agents des services prive et semi-public, inscrivez - Aide familial - Apprenti - Manœuvre - Domestique - Ouvrier - Employé - Artisan - Isolé - Contremaître - Chef de service - Gérant - Directeur - Patron Pour les Agents des services publ, inscrivez le cadre : Cad genér commun sup, local, auxil, contractuel, journalier . Pour les Militaires, inscrivez Officier, sous-officier, homme de troupe	Precisez si, voire employé Permanent (toute l'an) inscrivez P Temporaire inscrivez T ou, si, ayant un métier, vous êtes actuellement sans travail inscrivez ST	Carte électorale de Dakar CARTE D'IDENTITÉ	
2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	
01																	No ..... Territoire : 01
02																	No ..... Territoire : 02
03																	No ..... Territoire : 03
04																	No ..... Territoire : 04
05																	No ..... Territoire : 05
06																	No ..... Territoire : 06
07																	No ..... Territoire : 07
08																	No ..... Territoire : 08
09																	No ..... Territoire : 09
10																	No ..... Territoire : 10
11																	No ..... Territoire : 11
12																	No ..... Territoire : 12
13																	No ..... Territoire : 13





## RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES LOGEMENTS (suite)

NUMÉRO du logement	NOM DU PRINCIPAL OCCUPANT	NOMBRE DE PIÈCES	NOMBRE DE PERSONNES recensées			EAU				ÉLECTRICITÉ	
			P+A	S	O	DANS LE LOGEMENT		DANS L'IMMEUBLE		OUI	NON
						OUI	NON	OUI	NON		
						Pour chaque logement et chaque question, encircler le chiffre qui convient (un seul chiffre par question)					
						1	2	1	2	1	2
						1	2	1	2	1	2
						1	2	1	2	1	2
						1	2	1	2	1	2
						1	2	1	2	1	2
						1	2	1	2	1	2
						1	2	1	2	1	2
						1	2	1	2	1	2
						1	2	1	2	1	2
						1	2	1	2	1	2
						1	2	1	2	1	2
						1	2	1	2	1	2
						1	2	1	2	1	2
						1	2	1	2	1	2
						1	2	1	2	1	2
						1	2	1	2	1	2
						1	2	1	2	1	2
						1	2	1	2	1	2
						1	2	1	2	1	2
						1	2	1	2	1	2
						1	2	1	2	1	2
						1	2	1	2	1	2
						1	2	1	2	1	2
						1	2	1	2	1	2
						1	2	1	2	1	2
						1	2	1	2	1	2
						1	2	1	2	1	2
						1	2	1	2	1	2
						1	2	1	2	1	2
						1	2	1	2	1	2
						1	2	1	2	1	2
						1	2	1	2	1	2
						1	2	1	2	1	2
						1	2	1	2	1	2
						1	2	1	2	1	2
						1	2	1	2	1	2
						1	2	1	2	1	2
						1	2	1	2	1	2
						1	2	1	2	1	2
						1	2	1	2	1	2
						1	2	1	2	1	2
						1	2	1	2	1	2
						1	2	1	2	1	2
						1	2	1	2	1	2
						1	2	1	2	1	2
						1	2	1	2	1	2
						1	2	1	2	1	2
						1	2	1	2	1	2
						1	2	1	2	1	2
						1	2	1	2	1	2
						1	2	1	2	1	2
						1	2	1	2	1	2
						1	2	1	2	1	2
						1	2	1	2	1	2
						1	2	1	2	1	2
						1	2	1	2	1	2
						1	2	1	2	1	2
						1	2	1	2	1	2
						1	2	1	2	1	2
						1	2	1	2	1	2
						1	2	1	2	1	2
						1	2	1	2	1	2
						1	2	1	2	1	2
						1	2	1	2	1	2
						1	2	1	2	1	2
						1	2	1	2	1	2
						1	2	1	2	1	2
						1	2	1	2	1	2
						1	2	1	2	1	2
						1	2	1	2	1	2
						1	2	1	2	1	2
						1	2	1	2	1	2
						1	2	1	2	1	2
						1	2	1	2	1	2
						1	2	1	2	1	2
						1	2	1	2	1	2
						1	2	1	2	1	2
						1	2	1	2	1	2
						1	2	1	2	1	2
						1	2	1	2	1	2
						1	2	1	2	1	2
						1	2	1	2	1	2
						1	2	1	2	1	2
						1	2	1	2	1	2
						1	2	1	2	1	2
						1	2	1	2	1	2
						1	2	1	2	1	2
						1	2	1	2	1	2
						1	2	1	2	1	2
						1	2	1	2	1	2
						1	2	1	2	1	2
						1	2	1	2	1	2
						1	2	1	2	1	2
						1	2	1	2	1	2
						1	2	1	2	1	2
						1	2	1	2	1	2
						1	2	1	2	1	2
						1	2	1	2	1	2
						1	2	1	2	1	2
						1	2	1	2	1	2
						1	2	1	2	1	2
						1	2	1	2	1	2
						1	2	1	2		

